




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-202**

**Séance publique du**

**8 juin 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc168832-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MOTION DE SOUTIEN A LA SOCIETE NEXCIS BASEE A ROUSSET**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction des Assemblées et Commissions

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUIN 2015

**Nomenclature : 9.4**  
Voeux et motions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : MOTION DE SOUTIEN A LA SOCIETE NEXCIS BASEE A ROUSSET- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Engagée dans la recherche sur la transition énergétique, la société innovante NEXCIS, filiale à 65% d'EDF, créée en 2009 à Rousset, est parvenue à concevoir des films photovoltaïques intégrés au bâti très performants du point de vue économique et énergétique. Elle a bénéficié pour cela d'un budget de 75M€ sur six ans dont 35 M€ d'EDF et 40 M€ de multiples financements publics (Collectivités, OSEO, ADEME, Union européenne). Elle emploie 77 salariés.

Aujourd'hui, la société arrive au stade crucial du passage de la recherche à l'industrialisation, c'est-à-dire à la création de sites de production et à la commercialisation. La société vise particulièrement le marché des centrales solaires et les vitrages semi-transparents destinés à être intégrés aux bâtiments. Les performances de ses produits, au rang des meilleurs mondiaux, peuvent inscrire cette société dans l'économie productive régionale au service de la transition énergétique.

Pourtant, c'est à ce moment crucial que le Groupe EDF annonçait brutalement, au début du mois de mars 2015, la fermeture de la société au 31 juillet prochain. Outre la légitime inquiétude des salariés, nous ne pouvons rester indifférents à une décision qui va à l'encontre des ambitions affichées par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Communauté du Pays d'Aix et l'État, à l'heure du sommet mondial «Paris Climat 2015 » (COP 21), à l'heure de la loi sur la transition énergétique, à l'heure où l'ADEME produit un scénario d'une France dont 100% de l'électricité proviendrait des énergies renouvelables.

Alors que la loi Florange oblige désormais les Groupes de plus de 1000 salariés à chercher un repreneur préalable à toute fermeture de site, et permet aux représentants du personnels (ici une Délégation Unique du Personnel) de s'engager dans ce type de démarche, nous ne pouvons rester indifférents au sort de cette entreprise qui a mobilisé tant d'argent public.

Il est à noter que la Communauté du Pays d'Aix a accordé une aide de 700.000 € à titre d'abondement d'une Prime d'Aménagement du Territoire de type Recherche Développement Innovation en 2009. Cette aide était accordée en contrepartie de deux conditions cumulatives :

- la création de 54 emplois en CDI dans les trois ans ;
- la réalisation de dépenses d'études, de R&D et d'investissements à hauteur de 15 M€ dans le même délai.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence décide :

- **D'INTERPELER** le Groupe EDF et l'Etat sur les raisons de ce brusque abandon de projet ;
- **DE SOUTENIR** l'initiative des repreneurs potentiels pour une table ronde impliquant toutes les collectivités locales et territoriales, l'Etat, les salariés, ainsi que la Banque Publique d'Investissement pour sauvegarder la technologie innovante de NEXCIS, l'emploi des salariés, et permettre le développement de la filière photovoltaïque sur notre territoire ;
- **D'EXIGER** d'EDF le remboursement de toute subvention publique si la cessation d'activité était confirmée, sans aucune solution alternative maintenant l'emploi et l'utilisation de la technologie sur place.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)